

M 14 : La comptabilité des communes

 **Télécharger**

 **Lire En Ligne**


[Click here](#) if your download doesn't start automatically

M 14 : La comptabilité des communes

Marie-Thérèse Bidart, Jean-Christophe Moraud

M 14 : La comptabilité des communes Marie-Thérèse Bidart, Jean-Christophe Moraud

 [Télécharger M 14 : La comptabilité des communes ...pdf](#)

 [Lire en ligne M 14 : La comptabilité des communes ...pdf](#)

Téléchargez et lisez en ligne M 14 : La comptabilité des communes Marie-Thérèse Bidart, Jean-Christophe Moraud

390 pages

Extrait

Extrait de l'introduction :

L'année 1994 fut une année charnière pour la comptabilité des communes ; le Journal officiel a en effet promulgué la loi du 22 juin 1994 «portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales» ; ce texte bref, car il ne compte que 11 articles dont 6 à peine sont consacrés aux questions comptables, constitue le socle législatif de la modernisation de la comptabilité communale - réforme connue sous le nom de M 14. Depuis, il a été revu profondément en 2005 et fréquemment retouché, de manière plus marginale.

Les anciennes instructions M 11 ou M 12 en usage respectivement dans les collectivités de moins de 10 000 habitants et de plus de 10 000 habitants dataient d'une trentaine d'années. Elles s'inspiraient des principes déterminés par le PCG 1947 revus et remaniés en 1957. On comprend, dans ces conditions, que malgré l'aspect novateur de ces normes que ne maîtrisaient pas à l'époque un certain nombre d'agents économiques elles aient paru obsolètes. Néanmoins, ces instructions, fréquemment corrigées, ont permis d'unifier le cadre comptable et budgétaire des communes dès le début des années 60, à la différence de l'État, et d'arrimer définitivement les comptabilités locales aux principes définis par le Plan comptable général.

Le décret du 29 décembre 1962, portant règlement général de la comptabilité publique, a tiré le bilan de cette évolution en prévoyant que «la nomenclature comptable des organismes publics s'inspire du Plan comptable général [...] et lorsque l'activité exercée est de nature principalement industrielle ou commerciale [...], celle-ci doit être conforme au Plan comptable général sauf dérogations justifiées par le caractère particulier des opérations à retracer». Présentation de l'éditeur

L'instruction M 14 a mis en place un cadre comptable adapté aux impératifs de gestion des collectivités locales et aux besoins des citoyens.

Complet, cet ouvrage propose une analyse claire et méthodique de l'ensemble des règles issues de cette instruction et actuellement applicables à la comptabilité des communes :

- descriptif des différents types de comptes ;
- principes généraux du Plan comptable général (amortissement, provisions, etc.) ;
- modalités de détermination et d'affectation du résultat en M 14 ;
- modernisation des procédures budgétaires ;
- dispositions applicables aux relations financières entre les communes et leurs établissements publics, en particulier en ce qui concerne les EPCI ;
- dispositions visant à améliorer la transparence financière ;
- apports de la M 14 à l'analyse financière ;
- outils et moyens employés dans le cadre de la qualité comptable.

L'édition 2008 tient compte des dernières évolutions juridiques et comptables. En outre, elle intègre une partie supplémentaire qui décrit et analyse les processus de jugement et de certification des comptes.

Un ouvrage de référence, indispensable pour maîtriser au quotidien la comptabilité communale.

Spécialiste de la comptabilité locale et du droit budgétaire des collectivités locales, Marie-Thérèse Bidart a participé pendant plus de 10 ans, au ministère de l'Intérieur, à toutes les réformes comptables du secteur

public local : M 49, M 14, M 52, etc., en liaison avec le ministère de l'Économie et des Finances. Elle exerce actuellement les fonctions de trésorière principale à la Trésorerie principale d'Évry et siège à l'Académie des sciences et techniques comptables et financières.

Jean-Christophe Moraud est directeur adjoint à la DGCL, sous-direction des finances locales et de l'administration économique. Biographie de l'auteur

Spécialiste de la comptabilité locale et du droit budgétaire des collectivités locales, Marie-Thérèse Bidart a participé pendant plus de 10 ans, au ministère de l'Intérieur, à toutes les réformes comptables du secteur public local : M 49, M 14, M 52, etc., en liaison avec le ministère de l'Économie et des Finances. Elle exerce actuellement les fonctions de trésorière principale à la Trésorerie principale d'Évry et siège à l'Académie des sciences et techniques comptables et financières.

Jean-Christophe Moraud est directeur adjoint à la DGCL, sous-direction des finances locales et de l'administration économique.

Download and Read Online M 14 : La comptabilité des communes Marie-Thérèse Bidart, Jean-Christophe Moraud #P8D2A0W15H3

Lire M 14 : La comptabilité des communes par Marie-Thérèse Bidart, Jean-Christophe Moraud pour ebook en ligne
M 14 : La comptabilité des communes par Marie-Thérèse Bidart, Jean-Christophe Moraud
Téléchargement gratuit de PDF, livres audio, livres à lire, bons livres à lire, livres bon marché, bons livres, livres en ligne, livres en ligne, revues de livres epub, lecture de livres en ligne, livres à lire en ligne, bibliothèque en ligne, bons livres à lire, PDF Les meilleurs livres à lire, les meilleurs livres pour lire les livres
M 14 : La comptabilité des communes par Marie-Thérèse Bidart, Jean-Christophe Moraud à lire en ligne.
Online M 14 : La comptabilité des communes par Marie-Thérèse Bidart, Jean-Christophe Moraud ebook
Téléchargement PDF
M 14 : La comptabilité des communes par Marie-Thérèse Bidart, Jean-Christophe Moraud Doc
M 14 : La comptabilité des communes par Marie-Thérèse Bidart, Jean-Christophe Moraud Mobipocket
M 14 : La comptabilité des communes par Marie-Thérèse Bidart, Jean-Christophe Moraud EPub

P8D2A0W15H3P8D2A0W15H3P8D2A0W15H3